



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION ANIMATION



District de l'Hérault de Football

COMMISSION ANIMATION

Réunion du 30/09/2025

Co-Présidence : **MM. Huc Alain – Odin Gaetan**

Présents : **MM. Bres Thierry – Gineste Hervé – Le Rest Sébastien - Plaza José – Malzieu Gilbert – Marcos Dominique – Pesce Pierre – Prin Jean Lou – Szukics Bruno**

Absents excusés : **MM. Itoua Franck - Quadruppani Thibault**

Assiste à la réunion : **M. Gros Frédéric**, représentant du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 23/09/2025 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U6 A U9

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous constatons qu'il manque encore des organisateurs pour les deux premières journées de plateau U6 à U9... Il est important que les clubs se positionnent rapidement afin d'assurer une animation de qualité pour nos jeunes joueurs.

SECTION U12 / U13

INFORMATIONS AUX CLUBS

Lors des deux premières journées de brassage U12/U13 il a été constaté la tenue de propos blessants à l'encontre d'une arbitre bénévole d'un plateau, une altercation avec l'éducateur d'un club adverse, une altercation avec les dirigeants et parents d'un club adverse, des propos sexistes etc.

Ce type d'attitude va à l'encontre des valeurs fondamentales de respect, de fair-play et d'exemplarité que nous nous efforçons de transmettre au sein du football amateur, en particulier chez les plus jeunes.

La Commission Prévention Médiation Sécurité a pris en charge ces dossiers et a fait une mise en garde formelle aux intéressés.

Nous vous rappelons que tout comportement inapproprié ou récidive fera l'objet de lourdes sanctions disciplinaires vous privant de prendre part à un match officiel, à quelque titre que ce soit.

Votre comportement déviant aura également un impact sur l'équipe que vous encadrez car en application de l'article 18 des règlements du Championnat Foot à 8, cette équipe sera rétrogradée à l'issue de la phase en cours.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités pour que de tels incidents ne se reproduisent plus à l'avenir.

FORFAITS

ASPTT LUNEL 2 (539196)

Brassage U13 groupe 3 (N) du 27-09-2025

Amende : 28€ (forfait non notifié)

FC DOMITIA (564538)

Brassage U12 groupe 2 (I) du 27-09-2025

Mail le 26/09/2025

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jrs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FORFAIT GÉNÉRAL

MUC 1 (547644)

Brassage U12 groupe 2 (D)

Mail le 18/09/2025

Amende : 50 €

FEUILLES DE MATCH NON CONFORME

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match non conforme :

LA CLERMONTAISE 1 (503251)

Brassage U13 groupe 1 (A) du 27/09/2025

Amende : 30€ (1 joueur)

LA PEYRADE FC 1 (503338)

Brassage U13 groupe 2 (E) du 27/09/2025

Amende : 30€ (1 joueur)

SC SETE 1 (564600)

Brassage U13 groupe 2 (E) du 27/09/2025

Amende : 30€ (3 arbitres)

AS LATTOISE 1 (520344)

Brassage U13 groupe 2 (F) du 20/09/2025

Amende : 30€ (4 arbitres)

AS FABREGUES 1 (529368)

Brassage U13 groupe 2 (D) du 27/09/2025

Amende : 30€ (2 arbitres)

AS CANETOISE 1 (509249)

Brassage U13 groupe 2 (F) du 20/09/2025

Amende : 30€ (2 arbitres)

SC SETE 2 (564600)

Brassage U13 groupe (W) du 20/09/2025

Amende : 30€ (3 arbitres)

ST BALARUC 1 (520109)

Brassage U13 groupe 3 (V) du 27/09/2025

Amende : 30€ (2 arbitres)

O ST ANDRE 1 (517246)

Brassage U13 groupe 3 (R) du 20/09/2025

Amende : 30€ (4 arbitres)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



ENT S CŒUR HERAULT 1 (551642)

Brassage U13 groupe 3 (R) du 27/09/2025

Amende : 30€ (2 arbitres)

AV S GIGNACOIS 1 (50188)

Brassage U12 groupe 1 (E) du 27/09/2025

Amende : 30€ (4 joueurs)

MONTPELLIER ATHLETIC SPORT 1 (582431)

Brassage U12 groupe 2 (F) du 27/09/2025

Amende : 30€ (banc)

FC PAS DU LOUP 1 (581021)

Brassage U12 groupe 2 (O) du 27/09/2025

Amende : 30€ (banc)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 Part. I du Règlement des Compétitions Officielles.

INFORMATION IMPORTANTE

À l'attention des Président(e)s des clubs affiliés

Objet : **Mise en garde relative aux incidents lors des rencontres de jeunes licenciés**

Montpellier, le 1^{er} octobre 2025

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Sur le mois de Septembre 2025, Yoann VINCENT, conseiller technique du District, a arpenté les quatre coins du territoire Héraultais afin de valider le « permis de conduire » une équipe U12/U13 aux éducateurs en charge de la catégorie.

Lors de ces formations, notre conseiller a évoqué le trop grand nombre de sanctions disciplinaires infligées l'an passé dans des catégories qui devraient être saines.

Il a également pu évoquer que le rôle d'encadrant de jeunes licenciés consistait en le fait notamment de rester calme, de ne pas interpellé l'arbitre ni émettre d'avis sur son arbitrage, de dédramatiser le match et le résultat et que bienveillance et plaisir étaient les maîtres-mots.

Il a terminé toutes ces interventions en disant aux éducateurs formés « je vous fais confiance ».

Le mardi 23 septembre 2025, le service « Animation » a transmis au service juridique un courriel d'un club dont l'objet était « incident match Brassage U12 Groupe 2 SAMEDI 20/09/2025 ».

Ces matchs de brassage constituaient la toute première journée de championnat de la saison !



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Depuis cet « incident », cinq autres signalements ont été effectués dans les cases observations de divers plateaux U12/U13 et les protagonistes de ces méfaits seront personnellement contactés.

Ces comportements de parents, de dirigeants, d'éducateurs, d'arbitres bénévoles viennent littéralement « pourrir » des événements qui ne devraient être qu'une fête de l'humain et de la fraternité.

Dans le cadre de ces infâmes dérives, le Comité de Direction vous délivre un premier et ultime message.

Le voici :

Le 04 septembre 2025, les membres de la Commission de Discipline du District de l'Hérault ont été conviés, en auditeurs libres, à une audition de la Commission de Discipline de Haute Garonne dans le cadre d'incidents survenus en juin dernier lors d'un tournoi estival impliquant des clubs de différents départements d'Occitanie.

Lors de ce tournoi, un simple fait de jeu a entraîné une dispute entre éducateurs à laquelle se sont mêlés les parents des jeunes licenciés.

Résultat : le parent d'un jeune joueur est désormais... tétraplégique. Ce dernier a perdu l'usage de ses quatre membres et ne peut plus émettre un son.

Il est absolument hors de question qu'un tel drame se produise sur notre territoire.

Afin que cela ne se produise pas, le District de l'Hérault mettra en œuvre toutes les mesures qui s'imposeront.

Entendez bien que nous n'évoquons pas de simples matchs de suspension mais une mise hors compétition avec effet immédiat si des heurts entre éducateurs et parents devaient à nouveau avoir lieu sur une rencontre de football animation.

De plus, outre les sanctions disciplinaires ci-dessus évoquées, les dossiers seraient immédiatement transmis aux services de l'Etat au motif d'une « mise en danger physique et psychologique » de nos jeunes licenciés.

Nous vous demandons donc de prendre, sans délai, toutes les mesures nécessaires afin de sensibiliser vos éducateurs et accompagnateurs aux notions de respect, de fair-play, et de responsabilité ainsi que les conséquences qu'auraient de nouveaux comportements déviants.

Le football doit rester une école de vie, un lieu d'apprentissage et de plaisir pour nos jeunes. Il est de notre devoir collectif d'y veiller avec la plus grande fermeté.

Merci, cher(e)s Président(e)s, de réunir l'intégralité de vos encadrants de licenciés du football animation et de leur faire prendre connaissance de ce texte.

De notre côté, nous considérons qu'il est, dès à présent, connu de tous.

P/O Le Comité de Direction

David BLATTES

Président du District de l'Hérault de football



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Prochaine réunion le 7 octobre 2025.

Les co-présidents,
Alain Huc et Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Bres Thierry